



**HAL**  
open science

## L'islam sans les ambiances. Reflexions à partir de deux mosquées à Nantes

Anne Bossé

► **To cite this version:**

Anne Bossé. L'islam sans les ambiances. Reflexions à partir de deux mosquées à Nantes. Ambiances, tomorrow. Proceedings of 3rd International Congress on Ambiances. Septembre 2016, Volos, Greece, Sep 2016, Volos, Grèce. p. 739 - 744. hal-01404441

**HAL Id: hal-01404441**

**<https://hal.science/hal-01404441>**

Submitted on 12 Dec 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# L'islam sans les ambiances

## Reflexions à partir de deux mosquées à Nantes

Anne BOSSÉ

UMR CNRS AAU - Equipe CRENAU/ENSA Paris Malaquais, France,  
anne.bosse@crenau.archi.fr

**Abstract.** *The analysis of two mosques built in the last four years in Nantes reveals the effects of public policy on urban forms and expressions. Building a mosque implies inserting a new type of building in the city, a “foreign” type, more or less desired. Interpretations of the law, uses of regulations and municipal views of public space intertwine to shape a building that is most often split into two (with a religious and cultural part) and located far from the centre or residential neighbourhoods. These mosques provide a primarily symbolic anchoring for the Muslim community, as their atmospheres in public space are actually very limited.*

**Keywords:** *Islam, visibilité, mosquée, règle urbaine, espace public, neutralisation*

La visibilité de l'islam est croissante en France depuis les années 80. Elle relance les débats sur les rapports entre État et religion, dans un pays où l'expression publique des appartenances religieuses soulève de nombreuses réticences. La loi de 1905, socle de la laïcité à la française, est aujourd'hui en effet plus souvent interprétée comme la privatisation du religieux que comme la garantie, relevant de l'État, d'assurer l'égalité des différentes religions et le respect de la pratique et de la liberté de conscience. Les projets de mosquées sont ainsi des projets très difficiles à mener pour l'ensemble des acteurs. Interrogeant la place de la religion dans l'espace public, ils sont souvent considérés comme des défis urbanistiques, les chercheurs renseignant dans le détail les transactions engagées par les municipalités autour des règles juridiques (Germain, 2006).

Dans cette veine, nous avons mené une recherche en 2012 sur les processus de négociations liés aux constructions de mosquées dans la Région des Pays de la Loire<sup>3</sup>. Cette enquête a permis de montrer comment ce type de projet menait à des acculturations réciproques, à la logique administrative et aux réglementations pour les associations musulmanes, à la religion musulmane pour les élus, les techniciens et les acteurs de la maîtrise d'œuvre (architectes, urbanistes et contrôleurs techniques). Il nous semblait que cette mise à l'épreuve de la neutralité de l'espace public par l'islam permettait d'aller vers des villes plurielles, reconnaissant la place des musulmans (Bossé, Pasquier, 2014).

---

1. Surtout dans les villes de Nantes et Angers. C'est une recherche menée avec Elisabeth Pasquier pour la Région des Pays de la Loire.

Étudier les processus de projets invite à prendre en compte leurs issues, et la réalisation des mosquées repose sur des coopérations et l'engagement fort de plusieurs acteurs : le chercheur y est sensible. Mais il faut reconnaître que le religieux a avant tout mis à l'épreuve, dans les processus que nous avons étudiés, le gouvernement urbain et la conception juridique et philosophique de l'espace public. Les espaces publics urbains eux, ont-ils vraiment gagnés en pluralité comme nous voulions le croire ? Car depuis la construction des mosquées, il nous semble être restés « hors de portée » de l'expressivité culturelle.

Nous voudrions revenir à partir de la notion d'ambiance sur deux mosquées achevées depuis maintenant trois ans environ. L'une, est une mosquée financée par la communauté turque, située à l'ouest de Nantes dans une zone d'activités proche du boulevard périphérique. L'autre, portée par l'Association Islamique de l'Ouest de la France<sup>4</sup> se situe à l'est de Nantes, proche également des grandes voies d'accès à la ville. Sa réalisation est prise dans le processus du Grand Projet de Ville Malakoff-Pré Gauchet. L'introduction d'un nouveau « type » de bâtiment entraîne un processus de définition de la nature de cet édifice, pour lequel les usages de la loi révèlent la volonté ou non de faciliter la construction de cet édifice. Mais la question juridique impacte aussi fortement l'insertion du bâtiment dans l'espace urbain comme son architecture (en Suisse par exemple s'invente la mosquée sans minaret, cf. Guggenheim, 2010). Nous allons ainsi montrer ce que les négociations font au plan, à la volumétrie ou encore aux éléments architecturaux de ces mosquées, pour discuter de la nature des changements qui interviennent dans l'espace public de la ville de Nantes. Surtout, on va revenir plus en détail sur les étapes successives des projets, parce qu'il semble nécessaire de prendre en considération non pas seulement le projet final, mais aussi les possibilités qui n'ont pas été explorées car écourtées, rejetées ou tout simplement non considérées comme possiblement discutables. L'hypothèse développée est que les compromis trouvés réduisent les possibilités pour les musulmans d'avoir une présence sensible dans les espaces publics.

### *Négocier la visibilité : satisfaire une demande de reconnaissance*

Les demandes de nouveaux lieux de prière répondent à un besoin qui s'est affirmé plus tardivement dans l'ouest de la France que dans d'autres régions, au regard de l'histoire migratoire, même si les discussions ont été entamées depuis plusieurs années. Ces projets de lieux recouvrent pour les musulmans une nécessité pratique et fonctionnelle : ils prient dans des locaux inadaptés et exigus (un rez-de-chaussée inoccupé d'immeuble de logement social, une petite chapelle reconvertie, une maison pavillonnaire bricolée...). Mais ces demandes de mosquées relèvent aussi d'un enjeu symbolique, d'un désir d'une reconnaissance publique plus importante de la présence des musulmans. Pour les membres des associations compte alors la taille de la mosquée, qu'elle puisse être utilisée lors des fêtes ou des évènements importants, qu'elle rayonne bien au-delà du quartier, comme comptent son identification immédiate et sa visibilité. Les architectes des deux mosquées expliquent tous deux que le dôme et le minaret étaient des signes<sup>5</sup> obligés pour les

---

2. L'AIOF est affiliée à l'Union des Organisations Islamiques de France.

3. Les minarets n'ont en effet pas d'usage, ils ne servent pas pour l'appel à la prière.

fidèles, non négociables. À l'égal du clocher, le dôme et le minaret doivent exister dans le skyline de la ville.

Aujourd'hui cette demande de visibilité est satisfaite. En terminant le chantier, les différents acteurs du projet ont même souvent « découvert » la visibilité des bâtiments. Le minaret et le dôme de la mosquée turque se voient peu depuis le boulevard qui longe le bâtiment, mais du fait d'une légère différence de topographie, ils se trouvent pleinement dans la perspective d'un boulevard situé en continuité<sup>6</sup>. Pour l'autre mosquée, l'association a eu un temps le sentiment d'une relégation avec la proposition d'un terrain tout à l'est du périmètre du Grand Projet de Ville, une ancienne décharge, proche d'une usine de traitement des eaux. Mais cette position excentrée par rapport au périmètre du projet place la mosquée dans l'axe d'une des entrées majeures de la ville, et l'aménagement des abords de la mosquée, engagés dans le cadre du GPV, ont depuis requalifié le site.

Les compromis trouvés *via* des arrangements spatiaux et matériels par rapport à la visibilité ou l'expression architecturale de la mosquée (façades, minarets) ont été essentiels pour que les projets se réalisent. Il a fallu un travail fin et subtil pour constituer des emplacements entre-deux afin qu'on ne puisse dire qu'il y a eu une volonté de cacher les mosquées, ce qui serait mal ressenti par les fidèles, sans que leurs visibilités ne choquent alors les laïcs et les autres confessions (voire n'attisent des formes de rejets). Les jeux de langage eux-mêmes dévoilent comment les choix de matérialités peuvent faire basculer le projet du peu visible à l'ostentatoire, du caché au trop démonstratif. Les urbanistes en charge du GPV expliquent par exemple que les premiers projets étaient « clinquants » et que cette oriantalisation de l'architecture (recours aux écritures et modénatures arabes) a été l'objet de demandes de leur part pour revenir à une architecture plus « calme ». L'architecte explique, lui, que l'épure formelle et certains choix esthétiques ou liés à l'économie du projet étaient perçus par les fidèles comme de l'indigence. Des solutions comme des résilles en façades avec des motifs ont par exemple permis de trouver un accord. Les minarets eux-mêmes emblématisent ces entre-deux. Si le symbole n'est pas remis en cause - un élément haut et fin est construit - son identification peut avoir été volontairement troublée : pour la mosquée de l'AIOF, il est fait de béton recouvert d'un écran qui informera sur les horaires des prières.

Ces discussions délivrent les premières pistes sur la conception d'une mosquée à la nantaise. Elles montrent combien la forme finale, jusque dans les détails, est liée à des enjeux d'expressivité de la communauté musulmane. Ces négociations, associées à une demande de reconnaissance, se focalisent sur les aspects symboliques et moins d'usages. Les débats ne concernent en effet pas la définition même d'une mosquée : se définit-elle par la présence d'un minaret ou par ses usages ? Cette définition apparaît alors comme strictement fabriquée par les outils juridiques et règlementaires, des dimensions hors des compétences, très souvent, des associations musulmanes.

### *Le modèle de la mosquée équipement*

Le financement des mosquées repose en majeure partie sur les dons des fidèles. L'acquisition du terrain, essentielle pour des individus qui sont le plus souvent des

---

4. Le minaret est également bien visible depuis le pont du périphérique qui passe juste à côté et offre une vue dégagée sur la ville.

locataires du logement social, représente une part importante de l'investissement global. Il faut donc trouver un compromis entre le prix du terrain, sa taille et sa localisation. À l'arrivée, on constate que ces deux mosquées se trouvent en dehors des quartiers centraux et sont assez éloignées des quartiers résidentiels des fidèles comme des anciens lieux de prière. La demande d'un lieu de plus grande taille participe de cette situation, au sens où c'est plus vraisemblablement dans des périmètres opérationnels où la ville a un potentiel foncier que ces constructions peuvent se faire. Les nouvelles mosquées peuvent ainsi difficilement participer de sociabilités de quartiers ou profiter de la proximité de lieux commerçants et d'espaces publics actifs.

La communauté turque choisit ce terrain parce que l'environnement de locaux industriels ou d'activités lui paraît moins sujet à créer des conflits, et parce que situé proche du périphérique, la mosquée sera facilement accessible en voiture, permettant aux fidèles de s'y arrêter au cours de leurs trajets quotidiens. Les négociations autour du terrain placent souvent en premier lieu la question de l'accessibilité voiture et des stationnements. Les plaintes formulées par les riverains des lieux de prière existants se focalisent en effet sur ce problème, notamment du fait de l'affluence du vendredi. Mais placer le stationnement en point clef des négociations a des conséquences, comme celui de l'éloignement des lieux urbains fréquentés.

Pour le projet de la mosquée de l'AIOF, deux autres terrains sont envisagés avant que celui proche de l'entrée de la ville ne soit adopté. Le premier est refusé par l'association car jugé trop petit, le second est refusé par les urbanistes car jugé trop central (ils ont prévu d'y construire le nouveau collège). Dans les arguments développés par l'équipe d'urbanistes, on comprend la conception qu'ils se font du rapport entre l'urbanisme et la mosquée. « Une mosquée, c'est une boîte avec une orientation particulière, c'est tout. C'est un équipement, et un équipement c'est mort, ça ne crée pas de vie autour ». Une des urbanistes compare la mosquée à un gymnase, un équipement générant un flux important de circulation à des temps très restreints.

L'inscription de cette mosquée dans un Grand Projet de Ville impose au projet un ordre supérieur, la cohérence générale d'un dessin porté par les urbanistes, qui font de la mosquée un équipement, pour eux non structurant. L'édifice se conçoit comme isolé sur sa parcelle et la logique usuelle du dessin urbain conduit à régler les stationnements, les accès, les alignements. L'architecte de la mosquée de l'AIOF aurait par exemple aimé qu'il y ait une continuité forte entre l'espace public et l'intérieur de la parcelle, qu'il conçoit comme un patio bien travaillé. La réponse des urbanistes, réticents à cette idée et souhaitant au contraire matérialiser clairement la limite privé/public, laisse entendre la volonté de contenir les usages. Par cette classification en équipement, à aucun moment la mosquée n'est conçue comme un lieu de vie, générateur d'ambiances urbaines singulières pouvant participer à diversifier les espaces publics.

Lors de l'enquête d'autres voix se font entendre sur ce que pourrait (devrait) être une mosquée<sup>7</sup>. Pour certains, la courte durée des prières amène les fidèles à prolonger le temps commun au café, dans les espaces extérieurs. Les mosquées pour les musulmans sont avant tout aussi des lieux de rassemblement, et au lieu de prière

---

*5. La construction d'un édifice a été aussi mise en doute, la prière pouvant se faire pour les musulmans en tous lieux.*

sont adjoints quelques logements (notamment pour l'imam), des locaux commerciaux, des salles pour des cours. Ce modèle, que l'on pourrait nommer un « complexe » plus global au sein duquel se trouve le lieu de prière, et que l'on peut observer à Stuttgart par exemple<sup>6</sup> (Kuppinger, 2010) est très difficile à mettre en œuvre dans les villes comme Nantes. Alors même que les réseaux transnationaux dans lesquels ils circulent produisent des lieux ethniques (où on trouve marchandises, aliments...) qui peuvent attirer une population non musulmane.

### *Contenir l'expressivité de l'histoire migratoire*

On constate en effet en revenant sur les pistes de projets écartées que les demandes pouvant aller dans le sens d'un autre modèle de mosquée sont souvent refusées. L'AIOF a par exemple fait une proposition à la Ville pour racheter le terrain mitoyen de celui de la future mosquée, espérant en faire un lieu alimentaire, entre distribution halal et consommation sur place. Les motifs du refus sont difficiles à vraiment déterminer, ils oscillent, suivant les interlocuteurs rencontrés, entre le fait que le terrain était déjà prévu dans le GPV pour accueillir un immeuble de bureaux, et la peur des élus que « s'ethnicise » le paysage de la ville. En tous les cas, il est certain que ce type de demande met mal à l'aise les élus : la neutralité de l'espace public, pourtant fictive car il est marqué par la culture chrétienne (Rémy, 1998) leur semble atteinte, le spectre du communautarisme agit.

La question des activités possibles sur le site de la mosquée est particulièrement en jeu dans l'interprétation de la loi de 1905. On perçoit en effet au travers de la séparation cultuel/culturel qu'elle implique, la dualité des collectivités territoriales, engagées dans une démarche de facilitation tout en souhaitant garder le contrôle sur les futures activités des lieux. Avec cette loi, les collectivités qui le souhaitent peuvent aider financièrement les associations en subventionnant la partie culturelle du projet. Cette option conduit le plus souvent à construire deux bâtiments distincts, un cultuel et un culturel, porté chacun par une association distincte<sup>9</sup>. Cette séparation entre le cultuel et le culturel est difficile à comprendre pour les musulmans, et définir cet espace comme un « centre culturel » écarte des activités que les fidèles auraient eux souhaité développer, notamment les activités commerciales. L'interprétation de la loi 1905 est ainsi à la fois facilitatrice mais à la fois extrêmement normative dans la définition des usages des lieux. Ainsi les diverses réglementations (concernant le stationnement, le statut privé/public du foncier, la loi 1905 et la séparation des registres) se cumulent pour clore le lieu sur lui-même et sur la pratique religieuse avant tout, rendant extrêmement difficile l'émergence d'ambiances culturelles particulières.

Ces deux mosquées certes permettent à la communauté musulmane de faire valoir leur contribution à la collectivité<sup>10</sup>. Ce sont des lieux visités : elles accueillent du

---

6. *Les musulmans réhabilitent au fur et à mesure des locaux aux fonctions diverses. Si l'architecture banalisée ne laisse pas voir la dimension religieuse, et si la situation spatiale éloignée pourrait laisser entendre une volonté de marginalisation, les lieux par les pratiques et les réseaux qu'ils permettent donnent une place essentielle aux musulmans. Ils sont de plus fréquentés par des publics variés.*

7. *Souvent, le terrain initial est d'ailleurs divisé en deux parcelles.*

8. *Lors d'une visite, le président de l'association culturelle Turque déclare « nous avons donné à Nantes un patrimoine ».*

public, des scolaires, et permettent à des non musulmans de mieux comprendre ce qu'est un lieu de prière, de se renseigner et se familiariser avec ce culte. Ces situations sont des occasions de déconstruction de peurs (réciproques) liées à la méconnaissance de ce culte et de ses pratiquants, trop souvent renvoyés dans l'espace médiatique à sa composante extrémiste. Mais au quotidien ces deux mosquées ne génèrent pas d'effet sur l'espace public. Elles ne créent pas un monde sensible perceptible, ne constituent pas d'ambiances pluralistes et n'originent pas d'interactions interculturelles, là où se fabrique pourtant la dimension corporelle de la ville plurielle (Milliot, 2013). Il semble que placer les négociations du côté de la reconnaissance et de la dimension politique de l'espace public permet de contourner la discussion sur quelles possibilités concrètes d'expressivités sont laissées à la différence culturelle en France. L'approche attentive aux ambiances a permis, en revenant sur ce matériau d'enquête, de montrer l'importance de relier invention des formes, rencontres qu'elles autorisent et politiques publiques.

## Références

- Bossé A., Pasquier E. (2014), Construire une mosquée en France : une question de confiance, *Métropolitiques*. URL : <http://www.metropolitiques.eu/Construire-une-mosquee-en-France.html>
- Germain A., Gagnon J.E. (2006), Le municipal à l'épreuve de la multiethnicité : aménagement des lieux de culte dits « ethniques » et crise du zonage à Montréal, in A. Bourdin, M-P. Lefevre, P. Melé (dir.), *Les règles du jeu urbain. Entre droit et confiance*, Descartes et Cie, pp. 177-206
- Guggenheim M. (2010), Travelling types and the law. Minarets, Caravans and Suicide Hospices, in M. Guggenheim, O. Söderström (dir.), *Re-shaping cities. How global mobility transforms architecture and urban form*, Routledge, pp. 45–61
- Kuppinger P. (2010), Factories, Office Suites, Defunct and Marginal Spaces. Mosques in Stuttgart, Germany, in M. Guggenheim, O. Söderström (dir.), *Re-shaping cities. How global mobility transforms architecture and urban form*, Routledge, pp. 83–99
- Milliot V. (2013), Portées d'une ambiance pluraliste : le quartier de la goutte-d'or à Paris, in C.R.Duarte, J.P. Thibaud (dir.), *Pour une écologie sociale de la ville sensible. Ambiances urbaines en partage*, MétisPresses, pp. 249-268
- Rémi J. (1998), Villes, espaces publics et religions : récits d'espérances et pratiques quotidiennes, *Social Compass* 45 (1), pp. 23-42

## Auteure

Enseignante à l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris Malaquais en urbanisme et projet urbain. Membre du laboratoire Ambiances Architectures Urbanités (UMR CNRS), équipe CRENAU (ECN/ENSAG/ENSAN).